

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le nouveau Conseil Municipal de CHAVANOD, élu au terme du scrutin électoral du 15 mars 2020, s'est réuni exceptionnellement dans le grand-hall de l'auditorium municipal, afin de respecter au mieux les mesures de distances sanitaires en vigueur et de permettre ainsi la présence du public.

C'est Franck Bogey qui a été élu maire à l'unanimité, et qui succède ainsi dans cette fonction à René Désille qui, après 49 ans au service de la Commune, avait fait le choix de ne pas être candidat à un nouveau mandat. Cette séance a également été marquée par l'élection de six adjoints au maire pour la mandature 2020-2026.

Conformément au code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal ont délégué au Maire, un certain nombre de leurs compétences, afin que ce dernier puisse agir rapidement, au nom de la Commune, notamment lors de la passation et de l'exécution des marchés, du règlement et suivi des contrats d'assurance, de la délivrance des concessions au cimetière, litiges divers, etc.

Le 8 juin 2020, lors d'une deuxième réunion, le Conseil Municipal a créé sept commissions municipales permanentes pour la mandature 2020-2026 :

Développement durable et cadre de vie ; Vie sociale ; Culture et communication ; Travaux et aménagements ; Bâtiments communaux ; Urbanisme ; ZAC du Crêt d'Esty.

Différentes délégations ont été également mises en place notamment auprès du Conseil d'École de l'école primaire communale, du Centre communal d'action sociale ou encore la représentation au sein de certaines associations.

HORAIRES D'ACCUEIL MAIRIE & AGENCE POSTALE

HORAIRES D'OUVERTURE

Le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 17 h

Du mardi au samedi de 8h30 à 12h (fermé l'après-midi).

HORAIRES DE LEVÉE DU COURRIER

Lundi : 15h30 / Du mardi au vendredi : 12 h / Samedi : pas de levée.

Retrouvez toutes nos informations & actualités sur www.chavanod.fr



LA LISTE « CHAVANOD, RENFORÇONS CE QUI NOUS LIE »

Franck BOGEY (Maire), Mireille VUILLOUD (1^{ère} Adjointe), Mathilde THION (5^{ème} Adjointe), Corinne DOUSSAN (3^{ème} Adjointe), Claude NAPARSTEK (2^{ème} Adjoint), Olivier SUATON (6^{ème} Adjoint), Fabrice RAVOIRE (4^{ème} Adjoint), Laurent ROTH, Éric TOCCANIER, Nicolas JOLY, Marie-Annick CHIROSSEL, Marie-Christine TAPPONNIER, Éliane GRANCHAMP, Jean-Rolland FONTANA, Elisabeth PALHEIRO, Guillaume THOMÉ, Jean-François JUGAND, Bruno COMBAZ, Florence BORTOLATO-ROBIN, Catherine BASTARD-ROSSET et Carole ANGONA (absente excusée : Émilie MAUVAIS)

DISTRIBUTION DES MASQUES À LA POPULATION

La Commune a commandé des masques normalisés (lavables et réutilisables), en lien avec deux de ses partenaires : la Communauté d'agglomération du Grand Annecy et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, afin de pouvoir équiper tous les habitants de CHAVANOD (2 masques par personne).

Les masques sont distribués aux habitants de Chavanod aux horaires habituels, à l'accueil de la mairie.

Pensez à vous munir :

- d'une pièce d'identité avec photo pour chaque adulte à équiper.
- d'un justificatif de domicile sur Chavanod (facture d'eau, d'électricité, taxe d'habitation...).
- du livret de famille pour les autres personnes composant le foyer.

Il est possible pour une seule personne de se déplacer en mairie, pour retirer les masques pour l'ensemble de sa famille (conjoint + enfants de moins de 20 ans) vivant à la maison.

Il n'est pas possible de prendre des masques pour un ami, un voisin... mais vous pouvez signaler une personne de votre voisinage, sur CHAVANOD, qui n'est pas en capacité de se déplacer jusqu'en mairie. Les Services Municipaux se déplaceront jusque chez elle, pour lui remettre ses masques.

UNE RENTRÉE SCOLAIRE DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES



Dès le 12 mai, l'école et le personnel de la mairie ont tout mis en œuvre pour permettre la réouverture de l'école tout en appliquant le protocole sanitaire et les règles de distanciation. Toutes les classes sauf les classes de Petite et de Moyenne sections de maternelle ont ainsi pu ouvrir leurs portes aux élèves volontaires.



LE CENTRE AÉRÉ A OUVERT SES PORTES CET ÉTÉ !

Du 6 juillet au 14 août 2020, une cinquantaine d'enfants, par semaine, pourront bénéficier d'un accueil de loisirs de qualité dans les locaux de l'école publique.

Une équipe d'animateurs se pliera en quatre pour faire coïncider centre aéré et protocole sanitaire !

Un grand merci à l'AFR et à son directeur, qui n'ont pas ménagé leurs forces pour permettre à cette édition d'été 2020 de voir le jour et ainsi offrir un système de garde aux parents.



L'AFR est toujours en recherche de son ou sa secrétaire. Si vous disposez d'un peu de temps et que vous souhaitez vous investir sur la commune, n'hésitez pas à prendre contact avec M. DEVIN. email : afr.chavanod@laposte.net

C'est tout le fonctionnement de l'école qui s'est ainsi adapté, des entrées et sorties des enfants aux temps périscolaires comme la cantine et la garderie.



Lors de la deuxième phase du déconfinement le 3 juin, et malgré un protocole sanitaire toujours très strict, l'école a pu accueillir tous les élèves volontaires supplémentaires selon un calendrier adapté.

Enfin, le 22 juin, lors de la troisième phase de réouverture, tout le monde a pu retourner sur les bancs de l'école, pour le plus grand plaisir des enfants, des enseignants, mais aussi des parents !

BIBLIOTHÈQUE «AU PRÉ DE MON LIVRE»



La bibliothèque « Au pré de mon livre » sera ouverte au public à partir du mercredi 1er juillet, dans des conditions adaptées à la situation sanitaire.

- Pas de lecture sur place.
- 10 personnes maximum présentes simultanément.
- Réservations des documents sur le portail toujours possible.
- Dépose des livres dans la boîte retour uniquement.
- Respect des règles de distanciation physique : 1 mètre.
- Port du masque obligatoire dès 11 ans.
- Usage systématique du gel hydro-alcoolique à disposition, à l'entrée de la bibliothèque.

HORAIRES D'ÉTÉ

Mercredi : 14h30 - 18h30 et samedi : 10h00 - 12h00

www.bibli-chavanod.fr

75 JOURS DE CONFINEMENT, L'EHPAD REPREND LENTEMENT SON RYTHME.



La Commune a offert à chacun des résidents un ballotin de chocolats pour Pâques, fabriqués par la chocolaterie de Chavanod.

La boulangerie Gay a fait don de viennoiseries et chocolats pour tous. Une collecte a été organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers et leur a permis d'offrir 2 tablettes Android. Grâce à cela les rendez-vous Skype ont pu être démultipliés.



L'EHPAD Centre Claudine Echernier sort doucement de son confinement après l'isolement en chambre pour ses résidents, pendant la pandémie de covid-19.

75 jours où ils n'ont pas eu droit aux visites. Il a fallu innover pour maintenir les liens. Ils sont donc devenus, ainsi que les familles et par la force des choses, des spécialistes du 2.0. Skype a fait son entrée dans la maison de retraite !

Et c'est en « visioconférence » que de nombreux échanges ont eu lieu, matin et après-midi, du lundi au vendredi, en plus du téléphone !

Les résidents et le personnel ont pu compter sur de nombreux soutiens.

Ils ont reçu beaucoup de mails, courriers et dessins de la part des familles, d'écoles, d'enfants et d'anonymes.



Le 2 juin, le déconfinement des chambres a été fêté par un lâcher de ballons et un menu barbecue pour le retour des repas au restaurant.

Les visites des familles ont repris sur rendez-vous et le 12 juin L'Esty est venu à son tour les soutenir en leur offrant un concert en plein air avec les Z'emmélés.

Depuis le 24 juin, les résidents peuvent enfin recevoir leurs visites dans les chambres, bien que le nombre et les horaires soient encore limités.

La venue de Tribal Percussions, groupe de percussions brésiliennes, a annoncé le début de l'été qui, nous l'espérons, sera encore plus déconfiné !



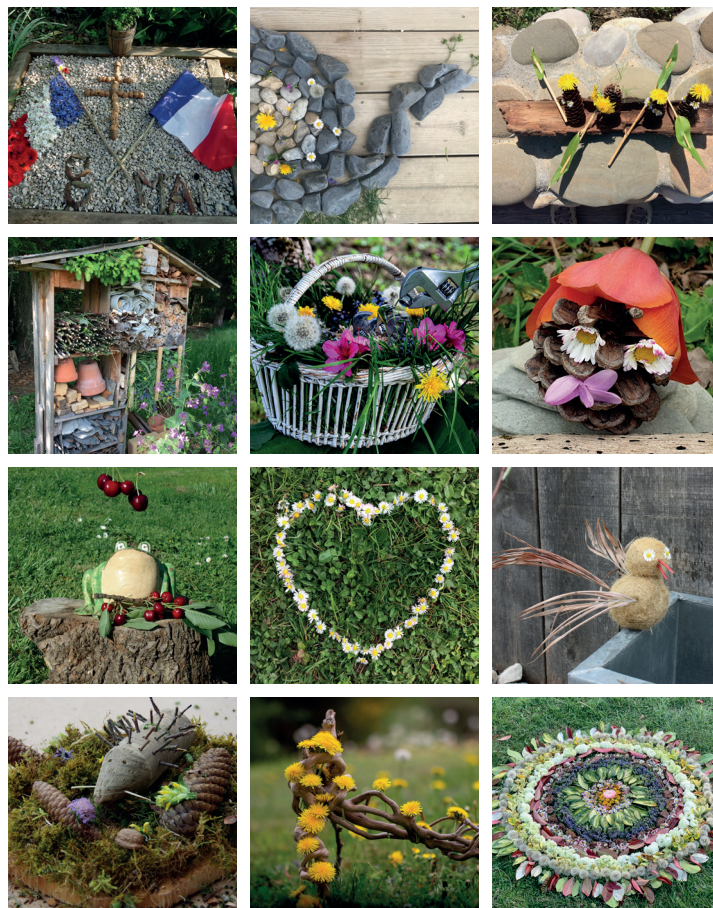
ART-DU-JARDIN@CHAVANOD ANIMATION «LAND ART»

Dans le cadre du confinement qui se prolongeait nous avons souhaité proposer une animation ouverte à tous sur la commune de Chavanod.

Fraichement élu, mais pas encore installés après le 1er tour des élections municipales du 15 mars 2020, nous avons invité les habitants de Chavanod à créer une exposition éphémère à partir de leurs jardins ou découvertes durant leurs promenades.

C'est ainsi que chacun a pu trouver un intérêt à prendre part à cette action accessible à tous (on fabrique avec les moyens du bord), festive (pour tous les âges), individuelle ou en collectif « de confinement » ou en famille, décontractante (surtout on s'amuse) et que l'on partage (par un échange photo des créations). Un grand MERCI à tous les participants, de tous âges et de toutes inspirations ; un grand bravo aux mamans et aux papas qui ont su accompagner et initier le talent artistique de leurs enfants !

Retrouvez toutes les photos de cette animation sur la page Facebook @chavanodconfinement et sur le site de la mairie www.chavanod.fr



FABRICATION ET DISTRIBUTION DE MASQUES EN TISSUS PAR DES COUTURIÈRES BÉNÉVOLES
Le Maire tient à souligner cette belle initiative et remercie, au nom des élus et de la population, toutes ces personnes de l'ombre qui se reconnaîtront.

TRAVAUX DE VOIRIE POUR VOTRE SÉCURITÉ



Travaux de voirie second semestre 2020 :

Mise en place de «Berlinoises»

- Route du Crévion

Aménagement des accotements

- Route Côte la Dame

Réfection des enrobés

- Secteur de la Scierie à Corbier

La deuxième tranche des travaux d'aménagements piétonniers (secteur cimetière - Route Côte la Dame) sera réalisée à partir de la rentrée de septembre.

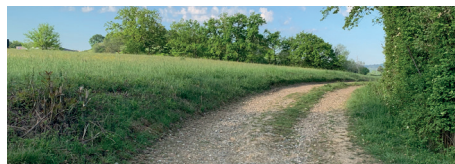
Ces travaux sont nécessaires pour améliorer les conditions de circulation à Chavanod. Ils peuvent entraîner des perturbations passagères pour les riverains et les usagers, merci d'avance pour votre compréhension et votre patience.



ATTENTION AUX CROTTES DE CHIEN



Si la majorité d'entre nous respecte la propreté de nos chemins, il est encore regrettable que d'autres ne prennent pas le soin de ramasser ce que laisse Médor sur son passage... N'oubliez pas de vous munir d'un pochon pour ramasser les déjections de votre animal préféré !



ANIMAUX ERRANTS



La gestion des animaux errants, dangereux, accidentés ou décédés est du ressort de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy.

Elle a délégué cette compétence à la SPA de MARLIOZ, pour quatre ans (2018-2021). Si vous trouvez un animal errant, dangereux, accidenté ou décédé (chat, chien ou autres) il faut appeler directement la SPA de MARLIOZ qui se chargera de venir le récupérer.

Tél. : 04 50 77 82 40

Horaires : du lundi au samedi 14 h-18h

PETIT RAPPEL SUR LES NUISANCES SONORES



Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises (tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h00 à 20h00

- les samedis de 9h00 à 12h00

et de 14h30 à 19h00

- les dimanches et jours fériés :

de 10h00 à 12h00

Article 4 de l'arrêté préfectoral n°324DDASS/2007 du 26 juillet 2007 relatif aux bruits de voisinage. (disponible dans son intégralité sur le site de la mairie)



AVANT LA FIN DE L'ÉTÉ PENSEZ À TAILLER VOS HAIES !



Il est demandé aux habitants de CHAVANOD concernés d'intervenir sur leurs haies avant l'hiver.

- L'article R.116-2 du code de la voirie routière impose de maintenir arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine routier. Le but est de ne pas gêner la circulation : ni des piétons, ni des véhicules, en leur imposant de s'écarter à cause de branches qui débordent.

- La loi du 26 juillet 1996 oblige les riverains (propriétaires ou locataires) à l'élagage près des poteaux et des lignes téléphoniques. Il s'agit là d'éviter le dysfonctionnement des téléphones mobiles ou fixes et couper l'accès à l'Internet.

- Les haies de clôture doivent être limitées à 2 m de hauteur ou à la hauteur du mur mitoyen, si elles sont plantées à 50 cm de la limite de propriété. Si elles dépassent 2 mètres de hauteur, elles auraient dû être plantées à 2 m de cette limite !

- Et l'article 672 du code civil impose au propriétaire comme au locataire d'une haie, en limite de propriété, de couper les branches qui dépassent chez son voisin. Faute de quoi le voisin pourra couper LES RACINES lui-même.

Editeur de la publication : Commune de CHAVANOD (collectivité locale)

Siège : en Mairie - Maire en exercice : Franck Bogey

Directeur de la publication et responsable de la rédaction :

Franck Bogey, Maire

Conception et rédaction :

Commissions «Communication/Culture» et «Vie sociale»

Dépôt légal : 3ème trimestre 2020 - Dispensé ISSN

Tous droits réservés : Commune de CHAVANOD



CHAVANOD
COMITÉ DES FÊTES

**VOGUE
&
BROCANTE**



DIMANCHE 13 SEPT. 2020

ROUTE DE CRÊT D'ESTY À CHAVANOD (SALLE POLYVALENTE)

09H00 - 17H00

TARIF EXPOSANTS : 3,50€ LE MÈTRE LINÉAIRE

INFOS/INSCRIPTIONS

YVES LAPLACE AU 06.87.11.86.47

BOURSE DE CARTES POSTALES, TIMBRES ET MONNAIES

PETITE RESTAURATION - BUVETTE - BARBE À PAPA

ANIMATION MUSICALE - MANÈGE - TOBOGGAN GONFLABLE...

DE 11H15 À 12H30 - APÉRITIF SERVI POUR LES CLASSES EN "0" (DE 1920 À 2020)

Bulletin d'inscription sur www.chavanod.fr